

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 MARS 2019**

LE CONSEIL,

N° - VOIRIE – Rue Victor Besme 86 à 4800 VERVIERS – Construction d'un restaurant Burger King et d'une librairie (permis urbanisme n° 2017A0093) – Annexion d'une emprise au domaine public communal - Projet d'acte - Approbation – Avis de la Section « Travaux – Mobilité – Sports – Promotion de l'Égalité ».

SEANCE PUBLIQUE

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne ;

Vu les articles L 1122-30 et 1223-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que le livre premier de la troisième partie du même code relatif à la tutelle ;

Vu la décision du Collège communal, en sa séance du 28 février 2018, octroyant un permis d'urbanisme à la S.A. BELGRET, portant sur un bien sis à 4800 VERVIERS, Rue Victor Besme 86, cadastré 8<sup>ème</sup> Division, Lambermont, Section B, n° 315V, et ayant pour objet « démolition d'un bâtiment industriel et la construction d'un restaurant Burger King et d'une librairie » ;

Considérant le courrier du 12 octobre 2018, par lequel Mr. le géomètre Sébastien MASSART a communiqué 5 exemplaires du plan de division, dressé le 12 mars 2018, de la parcelle cadastrée 8<sup>ème</sup> Division, Section B, n° 315V, sise Rue Victor Besme 86 à 4800 VERVIERS ;

Considérant que ledit plan est enregistré dans la base de données des plans de délimitation sous le numéro de référence 63043-10089 ;

Considérant l'avis favorable du Service technique de l'Urbanisme du 07 mars 2019 sur le plan de délimitation, avis précisant que :

- le plan de délimitation proposé convient à la charge demandée, à savoir la cession d'une bande de terrain permettant, à moyen terme, de mettre en œuvre un accès automobile supplémentaire pour le quartier. Cette bande de terrain présente une largeur de 5m pour son raccord avec la rue Victor Besme. Elle se réduit ensuite à partir du moment où elle est contiguë avec l'espace de voirie non cadastré ;
- le plan de délimitation correspond aux aménagements déjà réalisés sur place. Lors du contrôle d'implantation du permis réalisé, le 19 septembre 2018, il a été procédé au mesurage de la largeur de l'emprise (5m) réservée pour cette cession de terrain ;

Considérant que par mail du 05 avril 2019, le Notaire Lionel DUBUISSON transmet, aux fins d'approbation par le Conseil communal, le projet d'acte, lequel ne soulève aucune remarque particulière ;

Considérant que l'annexion de l'emprise, actuellement cadastrée 8<sup>ème</sup> Division, Section B, n° 315P2 P0000, telle que reprise au plan de mesurage dressé, le 12 mars 2018, par Mr. le géomètre Sébastien MASSART, reprise sous teinte jaune et sous « partie cédée 1a 65ca » se fera à titre gratuit et pour cause d'utilité publique ;

Vu la décision du Collège communal en sa séance du 17 avril 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section des « Travaux, Mobilité, Sports, Promotion de l'Égalité », en sa séance du 26 avril 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions ;

DECIDE

d'acquérir, auprès de la S.A. BELGRET, sans stipulation de prix et pour cause d'utilité publique, une emprise d'une superficie de 1a 65ca, ayant pour identifiant parcellaire réservé le n° B 315P 2P0000, à prendre dans la parcelle de terrain sise Rue Victor Besme 86, cadastrée 8<sup>ème</sup> Division, Section B, n° 315VP0000, d'une contenance de 3.758m<sup>2</sup>, telle que cette parcelle est représentée sous teinte jaune, au plan de mesurage dressé, le 12 mars 2018, par Mr. le géomètre Sébastien MASSART, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° de référence 63043-10089 ;

APPROUVE

le projet d'acte dressé et communiqué par le Notaire Lionel DUBUISSON, le 05 avril 2019.

La présente délibération sera transmise au Notaire DUBUISSON, à la S.A. BELGRET et, pour information, à Mr. le Directeur financier.

PROJET soumis au Conseil communal